République Française

Département de la Lozère

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du vendredi 14 avril 2023

Date convocation : 08 avril 2023

Membres en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 2

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril, à 18 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL

Présent(e)s : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, Patrick ROY

Absent(e)s et représenté(e)s: Isabelle BENOIT par Robert DEMOLIN, Rémy MONET par Patrick ROY

Excusé(e)s: Fanny JACQUART

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Compte administratif 2022

Le Maire quitte la séance.
Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence du 1er Adjoint, Charles ALDROVANDI,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par ROUVEYROL François après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		262 717.09		189 507.70		452 224.79
Opérations exercice	270 903.03	195 234.70	369 329.14	511 360.49	640 232.17	706 595.19
Total	270 903.03	457 951.79	369 329.14	700 868.19	640 232.17	1 158 819.98
Résultat de clôture		187 048.76		331 539.05		518 587.81
Restes à réaliser	529 033.00	576 337.93			529 033.00	576 337.93
Total cumulé	529 033.00	763 386.69		331 539.05	529 033.00	1 094 925.74
Résultat définitif		234 353.69		331 539.05		565 892.74

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à BARRE DES CEVENNES, les jour, mois et an que dessus.

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 18/04/2023
048-214800195-20230414-DE_084_2023-DE

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 18/04/2023

et publié ou notifié
le 18/04/2023



SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 18/04/2023
048-214800195-20230414-DE_084_2023-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : **10**
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 8
VOTES Pour : 6
Contre : ø
Abstentions : 2

Date de la convocation : 8 Avril 2023

Présenté par Charles ALDROVANDI,
A COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES, le 14 Avril 2023
Charles ALDROVANDI,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire
A COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES, le 14 Avril 2023

Les membres :

ALDROVANDI Charles	
AUBERLET Jean-Claude	
BENOIT Isabelle	
CAPELIER Corentin	
CLARY Lisa	
DEMOLIN Robert	
JACQUART Fanny	
MONET Rémy	
ROUVEYROL François	
ROY Patrick	

Certifié exécutoire par Charles ALDROVANDI, compte tenu de la transmission en préfecture le _____
et de la publication le _____

A COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES, le 14 avril 2023

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

Copyright AGEDI

